

E/ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres agissent en tant que commissaires aux comptes de l'Entreprise au 31 décembre 2018, et pour chacune des périodes présentées. Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires

aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par Sanofi et ses filiales consolidées au 31 décembre 2018 et 2017 :

(en millions d'euros)	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	2018		2017		2018		2017	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :								
Certification des comptes individuels et consolidés ^(a)	16,6	77 %	16,4	73 %	16,8	94 %	16,8	98 %
Services autres que la certification des comptes ^(b)	5,0	23 %	6,0	27 %	1,0	6 %	0,4	2 %
Travaux liés à l'audit ^(c)	4,0		4,9		0,7		0,4	
Fiscal	—		—		—		—	
Autres	1,0		1,1		0,3		—	
Total	21,6	100 %	22,4	100 %	17,8	100 %	17,2	100 %

(a) Dont réalisés par les commissaires aux comptes de la société mère et des filiales françaises : Ernst & Young 8,1 millions d'euros et PricewaterhouseCoopers 7,7 millions d'euros en 2018, respectivement 7,6 millions d'euros et 7,8 millions d'euros en 2017.

(b) Au cours de l'année 2018, Ernst & Young et Autres a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- interventions concernant les opérations sur le capital social et les émissions de valeurs mobilières proposées à l'assemblée générale extraordinaire ;
- diligences réalisées afin de permettre l'intégration par référence de rapports précédemment signés par le cabinet ;
- missions de procédures convenues et d'audit dans un contexte de cession ;
- émission du rapport du tiers indépendant sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

Au cours de l'année 2018, PricewaterhouseCoopers Audit a réalisé les services autres que la certification des comptes suivants :

- interventions concernant les opérations sur le capital social et les émissions de valeurs mobilières proposées à l'assemblée générale extraordinaire ;
- diligences réalisées afin de permettre l'intégration par référence de rapports précédemment signés par le cabinet ;
- attestations, procédures convenues, consultations techniques et travaux relatifs aux nouveaux systèmes informatiques du groupe ;

(c) Dont réalisés par les commissaires aux comptes de la société mère et des filiales françaises : Ernst & Young 3,9 millions d'euros et PricewaterhouseCoopers 0,7 million d'euros en 2018, respectivement 4,8 millions d'euros et 0,3 million d'euros en 2017.

Politiques et procédures de préapprobation définies par le comité d'audit

Le comité d'audit de Sanofi a établi une politique et mis en place les procédures d'approbation des prestations d'audit et de préapprobation des autres prestations à fournir par les commissaires aux comptes. En 2018, le comité d'audit de Sanofi

a établi une enveloppe maximum pour les services autres que la certification des comptes pouvant être fournis par les commissaires aux comptes ainsi que les honoraires s'y rapportant.